

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				DE CAHORS A MONTAUBAN.				DE MONTAUBAN A CAHORS.			
Tableau 1		Tableau 2		Tableau 1		Tableau 2		Tableau 1		Tableau 2		Tableau 1		Tableau 2	
Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35	4 h 45	5 h 50	PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	Cahors. — Départ . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Dép.	5 h 30	10 h 35	4 h 50
Mercuès	6 49	4 59	6 06	Monsempron Libos — Dép	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac	7 1	1 32	6 19	Fumel	8 48	3 45	9 3	Cieurac	5 6	11 1	5 49	Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Luzech	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Lalbenque	5 15	11 10	5 57	Albias	7 51	10 58	5 23
Castelfranc	7 22	4 55	6 44	Duravel	9 10	3 38	9 26	Montpezat	5 28	11 23	6 10	Réalville	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36	Borredon	5 58	11 55	6 42	Caussade	8 17	11 19	5 56
Duravel	7 45	2 17	7 8	Castelfranc	9 34	4 5	9 52	Caussade	6 9	12 8	6 56	Borredon	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18	Luzech	9 47	4 19	10 6	Réalville	6 19	12 22	7 8	Montpezat	9 15	12 10	7 11
Fumel	8 6	2 39	7 32	Parnac	9 57	4 30	10 17	Albias	6 27	12 33	7 18	Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès	10 9	4 43	10 29	Fonneuve	6 36	12 45	7 28	Cieurac	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49	Cahors. — Arrivée . . .	10 25	5 4	10 47	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	Cahors. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 13 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 11 mars.

INTERPELLATION FREPPEL

Mgr Freppel développe son interpellation sur la suppression des vicariats. Il reproche d'avoir exécuté une loi de finances sans mesure et équité, et d'avoir ainsi désorganisé les cultes contrairement au Concordat.

M. Goblet répond que la suppression des vicariats a été prononcée conformément à la décision du Parlement, qu'elle n'est pas dirigée contre la religion.

Ces traitements ne sont pas concordataires; ils étaient accordés par faveur et ont été retirés par économie.

M. Goblet repousse l'ordre du jour de Mgr Freppel.

M. de Douville-Maillefeu demande l'ordre du jour pur et simple.

Mgr Freppel reproche à M. Goblet d'avoir récemment attaqué le christianisme au Sénat et de vouloir détruire le catholicisme.

« Vous voulez, dit Mgr Freppel, vous faire des persécuteurs, ayez-en au moins la taille ! »

Le gouvernement déclare qu'il accepte l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté par 369 voix contre 176.

LES GRÈVES DE DECAZEVILLE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation sur les événements de Decazeville.

M. Camélinat. — Je ne viens pas faire une déclaration socialiste. J'entends me maintenir sur le terrain du droit économique accepté par la majorité de la Chambre.

Dans cette question de Decazeville, il est indiscutable que le gouvernement a le droit d'intervenir, parce qu'il s'agit d'une partie du domaine national et social.

Quand il se produit un fait économique comme celui de Decazeville, la Compagnie concessionnaire doit compte à l'Etat de l'usage qu'elle fait de sa concession; et le gouvernement n'a pas le droit d'exercer une pression sur les ouvriers en faveur de la Compagnie.

La grève de Decazeville est purement défensive. Elle a été ouverte pour résister à une réduction de salaire; et, lorsque le travail a repris, on a laissé les troupes sur les lieux, pour protéger la compagnie et inquiéter les ouvriers. (Bruits divers). Le gouvernement avait une autre moyen d'amener une solution: c'était de sommer la Société de prendre les mesures nécessaires, sous la menace de retrait de la concession.

L'affiche de M. Léon Say pouvait être le signal de la guerre civile. C'est une lutte acharnée qu'on poursuit contre les mineurs. (Protestations à droite). Cette situation ne peut se prolonger; et, si l'on veut sauver une partie de la fortune publique, il faut que le gouvernement fasse son devoir qu'il a oublié jusqu'à présent.

En conséquence, je propose un ordre du jour tendant à ce « que le gouvernement prononce la déchéance de la Compagnie et remette l'exploitation de la mine aux ouvriers syndiqués. » (Très bien ! à l'extrême gauche).

M. le ministre des travaux publics. — De même que dernièrement je protestais, au nom de la conscience publique, contre l'assassinat de M. Watrin, je dois aujourd'hui porter un blâme sévère sur l'attitude de certains des membres de cette Chambre. (Applaudissements répétés à droite et au centre; tumulte à l'extrême gauche).

M. Clovis Hugues. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. Maillard. — Nous ne vous laisserons pas parler ainsi !

M. le Président. — Je ne permettrai pas, en effet, à Monsieur le ministre de porter une appréciation sur la conduite de ses collègues en dehors de cette enceinte.

Le tumulte est à son comble.

M. de Douville-Maillefeu. — Ce n'est pas un rappel à l'ordre qu'il faut adresser au ministre, c'est un rappel aux convenances ! (Protestations énergiques).

M. le Président. — M. de Douville-Maillefeu, je fais les observations que je crois devoir faire et je ne vous autorise pas à commenter mes paroles. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre des travaux publics. — On a accusé le gouvernement d'être responsable de la prolongation de la crise. Il est bien permis à un de ses membres de rappeler la part de responsabilité qui incombe à l'orateur qui vient de quitter la tribune. (Assentiment).

On a accusé, à cette tribune, le gouvernement de vouloir terroriser la contrée, alors qu'il n'a voulu que maintenir la liberté du travail et empêcher le retour de crimes semblables à celui de M. Watrin.

Au lieu de pousser les ouvriers au prolongement de la grève, il faudrait faire des efforts pour déterminer une reprise de travail. Le gouvernement ne pourrait prononcer la déchéance de la Compagnie que si l'ordre public était rétabli.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Informations

Le budget de 1887. — Le gouvernement examinera, samedi, le projet de budget préparé par M. Sadi-Carnot pour 1887.

Le budget extraordinaire, prévu pour cette année, s'élève à 140 millions. Le gouvernement les inscrit au budget ordinaire en les répartissant ainsi :

Travaux publics, 100 millions ;
Guerre 40 ; pour ces 40 millions on essaierait d'y faire face par des économies sur l'ensemble budgétaire.

Quant aux dépenses supplémentaires du budget des travaux publics, il y serait fait face par le fonds de 100 millions réservé à l'amortissement des obligations à court terme. La suppression du fonds d'amortissement aurait pour conséquence la transformation des obligations à court terme en rentes du type 3 0/0 amortissable ou perpétuel. Le montant en serait de 700 millions.

Il s'agirait, en outre, de consolider en rentes du type 3 0/0 amortissable les 750 millions de découvert des budgets antérieurs à 1870. Jusque-là il y avait été fait face par les ressources temporaires de la dette flottante.

La transformation des obligations à court terme et les consolidations des découverts constitueraient un emprunt de 1,450 millions.

Saint-Denis pour s'arracher à son émotion. Allons, bonsoir, je vais me coucher.
— Moi aussi. Bonne nuit.
— Merci.

Un quart d'heure après ils dormaient profondément comme s'ils n'eussent pas été dans une ville ennemie, déjà connue, déjà surveillés ; comme s'ils ne venaient pas de concevoir un de ces coups de main audacieux qui épouvantent la pensée et confondent la raison.

XXX BRUTES

Trois jours plus tard, Jonathan Wilkes Booth, le grand tragédien, préparait une représentation extraordinaire. On devait jouer un acte de la *Mort de César*, un acte d'*Hamlet* ; et son frère Edwin, son rival en talent, en succès et en célébrité, paraîtrait dans le quatrième acte de Richelieu, tragédie de Bulwer.

Le théâtre était la seule récréation de ce puissant travailleur qu'on appelait Abraham Lincoln. Il employait ses quelques heures de liberté à écouter les drames de Shakespeare, ce génie qui contient toutes les philosophies humaines.

Selon son habitude, le chef de l'Union partit de chez lui accompagné de sa famille ; il arrivait toujours au théâtre avant la levée du rideau. Il pouvait-être sept heures du soir. Le ciel gris et sombre, la pluie légère troublait le regard. Il faisait nuit. On voyait à la lueur fumée des verrières, les rues de Washington désertes.

Le dictateur venait à peine de sortir quand un jeune homme, portant le costume de l'armée fédérale, se présenta.

Pour pallier l'effet produit par ce mot « emprunt » le gouvernement ajoutera qu'il n'y aura là qu'un simple procédé de trésorerie.

Le compte spécial, créé par la loi de finances pour les garanties d'intérêt des grandes compagnies, sera maintenu. La somme prévue pour 1887 est de 400 millions. On y fera face au moyen d'obligations émises pour 20 ou 25 ans.

L'alcool serait frappé d'une surtaxe. Le droit actuel est de 156 francs par hectolitre : on le portera à 245 ou 250 francs. Le produit obtenu serait de 400 millions.

Enfin, on convertirait en 4 0/0 l'ancien 4 1/2. L'économie résultant de là serait de 3,700,000 francs.

Les grèves de Decazeville

Decazeville, 11 mars.

Une réunion publique a eu lieu hier soir à Firmy. Le directeur de la Compagnie, M. Petitjean, y assistait.

La réunion a décidé de continuer la résistance.

Decazeville, 11 mars.

La réunion d'hier au soir, à Firmy, n'a pas abouti. Le nombre des ouvriers qui travaillent dans les puits n'a pas diminué ce matin.

Paris, 11 mars.

La protestation suivante circule dans Paris :

« A messieurs les conseillers municipaux de la ville de Paris,

« Nous soussignés, électeurs et contribuables de la ville de Paris, rappelons à nos mandants que nos impositions doivent servir à la ville de Paris, et, en aucun cas, à soutenir la discorde entre citoyens français, en encourageant les grèves. »

Paris, 11 mars.

Le préfet de la Seine vient d'adresser un mandat de 10,000 fr. au maire de Decazeville, somme votée par le conseil municipal de Paris ; les conseils municipaux de Lyon et de Béziers ont voté respectivement 5,000 et 200 fr. pour les grévistes.

UN DÉFI

Paris, 11 mars.

Sous le titre : *Un défi*, dans le *Cri du Peuple*, M. Jules Guesde publie un article extrêmement violent dont nous extrayons les passages suivants :
« Ce n'est plus Soubrié dans une réunion, c'est

— J'apporte une lettre particulière du général Hooker, dit-il, et je voudrais voir M. le président. On lui répondit que M. Lincoln était sorti.
— Cette lettre est-elle importante ! dit-on encore.

— Je l'ignore, mais je ne le crois pas.

Le pauvre officier semblait tomber de sommeil. Il passait sa main sur son visage avec ce geste de l'homme qui cherche à combattre la fatigue. Ses bottes poudreuses indiquaient qu'outre la longueur de la route en chemin de fer, il était venu à pied de la gare.

— Revenez dans la soirée, répéta la personne qui l'avait reçu à son arrivée.

— Bien, je reviendrai . . .

Seulement, il répondit ces trois mots avec un accent si désolé que l'huissier du palais lui offrit de se mettre dans un fauteuil, et d'attendre dans la salle des audiences le retour de M. Lincoln. L'officier accepta. Ce fait s'était produit souvent, au reste.

On le conduisit dans la salle des audiences, il s'assit dans un fauteuil et s'endormit aussitôt.

Cependant le théâtre de Washington était plein ; la foule pressée, quand Booth jouait, était plus nombreuse encore ce soir-là puisque les deux frères allaient paraître ensemble sur la scène. On se disait même que Jonathan Wilkes Booth gardait une surprise au public.

Edwin, le frère du grand tragédien, devait jouer le premier dans *Hamlet*, dont le second acte seul était donné. Abraham Lincoln était déjà arrivé. Il concentra toute son attention sur la scène dès que la toile fut levée. Comme d'habitude, sa famille et quelques amis l'accompagnaient.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

46

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XXIX

LE PLAN

Certes, le président de l'Union est mal gardé. C'est un homme, et il a trop de courage et de mépris pour ses ennemis. Mais si lui ne voit rien, ou ne veut rien voir, d'autres ont des yeux pour lui. Donc il nous faut d'autant plus de prudence que notre coup est plus audacieux. C'est pourquoi vingt hommes . . . c'est assez.

Saint-Denis avait écouté les paroles de son chef avec la même tranquillité que Lee en lisant la lettre. Il était d'avis que pour une expédition, folle peut-être, mais en tous cas horriblement dangereuse, on n'est jamais assez nombreux. Pourtant, il ne voulait rien répliquer. Il se contenta de regarder le commodore Noir.

— Tu as bien réfléchi ? dit-il.

— Oui.

— Tu crois que nous serons assez avec vingt hommes, soit. Mais tu comprend bien que la Maison-Blanche est fermée la nuit, — comme toutes les maisons d'ailleurs. Je serais curieux de savoir comment tu comptes l'introduire à l'intérieur.

— J'ai pensé à cela.

— Veux-tu me l'expliquer ?
— Volontiers.

Le commodore Noir se pencha vers son second et lui parla à voix basse pendant une demi-heure environ, comme s'il craignait qu'une seule syllabe de ce qu'il prononçait pût être entendue. A mesure qu'il avançait dans son explication le visage de Saint-Denis s'éclaircissait. Quand le capitaine du *Simoun* eut fini, le lieutenant de vaisseau était transfiguré.

— C'est superbe ! dit-il. Seulement . . . permets-moi une légère observation . . . Sais-tu que nous avons une chance pour nous et quatre-vingt-dix-neuf contre ?

— Oui, je le sais.

— Très-bien. Puisque tu le sais . . . Tu te doutes bien encore que si nous tombons sur une de ces quatre-vingt-dix-neuf chances, fût-ce la quatre-vingt-dix-neuvième, nous sommes pris !

— Certainement.

— A merveille ! Et que si nous sommes pris . . . nous sommes . . .

— Pendus ; tu ne m'apprends rien de neuf.

— De mieux en mieux. Puisque tu es si bien instruit, je n'ai rien à répliquer.

C'est heureux, dit le commodore Noir en souriant doucement.

— Pardon, je te faisais cette observation parce que tu étais légèrement illusionné ; mais puisque tu ne l'es pas . . . Le reste m'est bien indifférent. Je tiens à la vie, mais bah ! . . . un peu plus tôt, un peu plus tard.

Les deux marins se regardèrent en silence. Puis ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Vive Dieu ! ce sera un beau coup ! s'écria

Jean de Gourdon vivait encore à cette époque; on le voit même figurer, dans un acte du 30 mai 1446, comme seigneur de Cénevières, de Cornus et de Lagarde. Il aurait pu signer comme seigneur de la Guépie, car cette terre était passée dans sa maison, après la mort sans postérité de son frère Olivier IV de Penne, seigneur de la Guépie et de Cestayrols. (1) Il mourut sans doute peu de temps après, laissant de Béatrix de Lescure qu'il avait épousée, avant de recueillir l'héritage de son oncle, huit enfants: Olivier qui lui succéda, Alix qui épousa Georges, duc de Sommerset, Pierre qui fonda la branche des seigneurs de Larroque-des-Arcs, Jean Bégon, Jeanne qui épousa Guillaume de Monestier, seigneur de Labastide et de St-Cernin, Bonne femme de Jean de Penne, seigneur de Cestayrols, Fleurance femme de Jean, seigneur des Andes et Marguerite religieuse.

Il avait fait son testament, le 14 janvier 1430. Olivier, son fils aîné, était institué héritier universel à la charge d'une substitution graduelle et perpétuelle, en faveur de sa descendance masculine. (2)

Impatient de secouer le joug de la domination anglaise, Olivier, dans sa jeunesse, s'enrôla dans l'armée du roi Charles VII et perdit un bras au combat de Compiègne, où Jeanne d'Arc tomba entre les mains des Anglais.

En 1454, un procès célèbre, au sujet de la terre de Belfort et de Loubéjac, eut lieu entre Olivier de Gourdon et Dorde de Thémimes, héritier de Raymond-Ameil de Thémimes, mort depuis peu. Le sénchal du Quercy prononça un premier jugement, mais l'affaire fut portée devant le parlement de Toulouse, et finalement, la terre en litige fut adjugée à Dorde.

Olivier avait épousé, le 2 décembre 1338, Catherine de Cardaillac, fille de Pons II, seigneur de Varaire et de Privasac et de Miracle de Rénaret. Il en avait eu trois enfants: Pons, seigneur de St-Jean de Laur, Raymond qui fut protonotaire apostolique et doyen des Arques et Jean, seigneur de la Guépie, qui mourut jeune.

Il se maria en secondes noces avec Marquise d'Hébrard, fille de Flotard d'Hébrard, seigneur de St-Sulpice et de Marguerite de Cardaillac-St-Cirq. De ce second mariage il eut trois filles: Antoinette, femme d'Armand de Durfort seigneur de Bajaumont, Marquise abbesse d'Espagnac et Annette qui épousa Philippe de Montaut seigneur de Vezins et de Navaille.

Olivier fit son testament à Cahors, le 2 décembre 1433; il y prend les titres de chevalier, de baron, des baronnies de Gourdon et de la Guépie, et de seigneur de Cénevières, de St-Martin-Labouval, Puy-Lagarde, Limogne, Larroque-des-Arcs, St-Jean-de-Laur, Latoulzanie, Cornus, Lugagnac et Ferrières (3). Par ce testa-

(1) Jean avait reçu cet héritage, vers l'année 1400. Il avait cédé à Fortanier, ses droits sur les terres de Cestayrols, en Albigeois, en vertu de la sentence arbitrale de 1448.

(2) Le 1^{er} avril 1446, Jean de Gourdon ajouta à son testament un codicile par lequel il confirma tous les legs faits dans son testament et, de plus, donna à Jean son fils 100 florins d'or, 40 florins à Bégon et leur entretien dans la maison, pendant leur vie. Il confirma la donation qu'il avait faite à Pierre du château de Larroque-des-Arcs et autres terres en faveur de son mariage avec Cécilia Valette, donna 2000 florins à Bonne et 100 à Marguerite pour être religieuse d'Espagnac, ou 125 si elle voulait être religieuse de Prouille.

(3) Hameau de la commune de Limogne.

scène.
— Je suis en retard, dit-il. Il faut que je me hâte. Je n'ai pas de temps à perdre.

Alors il prend le pinceau dont il se servait pour faire son visage, selon l'expression usuelle. Habituellement, Booth creuse ses joues et estompe ses yeux pour jouer Brutus, « l'homme maigre », dit Plutarque. Ce soir-là, il accentue encore la teinte brune; seulement, il fait son visage d'une étrange façon: au lieu de la tête accusée du conspirateur romain, Booth se donne la tête maigre, aiguë du dictateur américain. En mettant le pinceau sur ses traits, il revoit la silhouette de l'homme qu'il hait, ses doigts suivent l'impulsion de sa pensée, sans qu'il se rende bien compte lui-même du phénomène physiologique qui le fait agir ainsi.

La cloche de l'avertisseur sonne plus fort. La porte de la loge s'ouvre faiblement.

— C'est à vous, c'est à vous! M. Booth, dit une voix.

— Bien... bien... je viens, répondit-il.

— Je suis en retard, reprend le tragédien; il faut que je me hâte.

Sa main agile continue le travail commencé; et toujours en proie à la préoccupation ardente de son rêve, il achève de se faire la figure d'Abraham Lincoln. La ressemblance est vivante et complète. Les pommettes creusées, le nez aquilin, les yeux enfoncés sous les sourcils, la lèvre mince tout y est; jusqu'à la touffe de poils roussâtres au menton, qui donne à la physionomie du célèbre homme d'Etat une si bizarre expression.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

moi, dans ce journal, qui m'écrie: « Vous entendez, Messieurs du parquet, il faut waïriner ceux qui trahiraient! » La presse étant régie par la même loi que les réunions, si délit il y a dans cette affirmation, mon cas est absolument celui de Soubrié. Eh bien! je mets au défi tous les procureurs de la République de la Seine de décerner contre moi le moindre mandat d'amener... Mais il ne le feront pas, parce que si le propos qu'on a prêté à Soubrié et que je tiens, moi, en le signant, présente un caractère délictueux, le délit qu'il renfermerait ne tombe et ne peut tomber que sous la loi de 1881, qui ne veut pas que l'on puisse arrêter préventivement les prévenus domiciliés en France, et qui les enlève aux juges correctionnels pour leur garantir des jurés; et en ne le faisant pas, ils proclameront eux-mêmes, en même temps que son inégalité, la nullité de la procédure imaginée contre le mineur Soubrié sur l'ordre et au profit d'une Compagnie de forbans. »

Le Constitutionnel, journal républicain, répond ainsi aux députés qui sont allés demander au gouvernement de s'emparer des mines de Decazeville pour les exploiter:

« Quand l'Etat se fait industriel, il faut avouer qu'il donne une assez triste opinion de ses aptitudes et qu'il n'est pas heureux.

« Le réseau des chemins de fer de l'Etat est en perte, chaque année, de plus de cinquante millions.

L'industrie minière tout entière, à l'exemple de pas mal d'autres industries, traverse une crise effroyable. Est-ce le moment pour l'Etat d'en endosser bénévolement les périls et les responsabilités?

« Sa propre situation budgétaire lui interdit plus que jamais de semblables folies. »

Le Moniteur croit savoir que la demande en autorisation de poursuites contre M. Basly sera déposée aujourd'hui.

Entre bonapartistes

Le baron Dufour a adressé à la Gironde une deuxième lettre en réponse à la note parue dans l'Autorité, sous la signature de M. de Cassagnac. M. Dufour complète et précise les premiers renseignements. Il dit, relativement à la conversation tenue par M. de Cassagnac dans les couloirs de la Chambre, à la visite chez le comte de Paris, et à leur entretien sur la question électorale, qu'il en fut tellement frappé, qu'il en transcrivit les termes le soir même en rentrant chez lui.

Il ajoute: « M. de Cassagnac, qui trouve naturelle sa visite au comte de Paris, pourrait-il me citer le nom d'un royaliste qui serait allé trouver un Napoléon pour discuter avec lui les intérêts royalistes? » Il termine en rappelant l'article publié en 1872 par M. de Cassagnac, où il flétrissait énergiquement l'attitude de la famille d'Orléans, et en demandant s'il serait allé trouver le chef de la famille pour obtenir le pardon de cet article.

Jules Verne. — On télégraphie d'Amiens que l'auteur de la tentative de meurtre commise jeudi contre M. Jules Verne, est le propre neveu du romancier, M. Gaston Verne, étudiant à Paris.

Il a été arrêté immédiatement. Il est âgé de 25 ans et atteint de monomanie. M. Jules Verne a été blessé au pied gauche.

La statistique des impôts et revenus indirects pour le mois de février donne une moins-value de 40 millions 1/2.

Toute cette première partie de la soirée se passa sans incident notable. Aussi quitterons-nous la salle pour pénétrer dans les coulisses du théâtre. Montons un petit escalier; au premier à droite, commence un long corridor, sur lequel s'ouvre une grande loge. Cette loge est celle de Jonathan Wilkes Booth.

Le tragédien est seul. Et comme il est connu pour travailler son art, même dans les entr'actes, on n'a garde de l'importuner. Il est assis devant une table chargée de pots de rouge, de blanc, de noir: près d'une haute glace, sont collées contre la muraille des gravures représentant le tragédien dans ses principaux rôles.

Et cependant il ne travaille pas; bien que l'heure approche où il devra paraître en scène, Booth est encore revêtu de ses habits de ville. Dans ses mains est une photographie qu'il regarde attentivement. C'est la photographie du président Lincoln.

— Oui, c'est bien lui, murmura-t-il... Le voilà! je reconnais sa figure osseuse... Ses yeux caves. Le voilà! le voilà!... Oh! ces lèvres étroites et pâles!... Il faut que je renonce à contempler cet homme. Ses traits m'entrent dans le cerveau et s'y impriment comme des burins rougis au feu!...

En parlant ainsi, Booth rejette la photographie et se tourne vers le fond de sa loge. Sur une cheminée est placé un buste: celui du grand poète, William Shakespeare.

— Pourquoi as-tu fait Brutus? murmure le tragédien les bras croisés, en tenant son regard fixé sur l'œil de marbre du poète. Ton Brutus m'a rongé le crâne!... il y a quinze ans que je l'ai

« Saïgon, 9 mars.
« Les rebelles ont tué un capitaine et une dizaine de soldats dans les environs de Tourane.
« Ils sont avancés jusqu'à Quin-Hone. »

Le Moniteur dément l'indisposition du comte de Paris, que l'agence Havas avait annoncée.

Meeting révolutionnaire. — Louise Michel organise un meeting révolutionnaire pour le 18 mars sur la place de la Nation.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous appelons l'attention soutenue de nos édiles sur la circulaire suivante:

Circulaire du ministre de l'intérieur

Monsieur le préfet,

En présence de la crise économique qui atteint la France, le gouvernement pense qu'un des moyens les plus propres à atténuer les difficultés de la situation consisterait dans l'exécution aussi prompte que possible des travaux intéressant les départements et les communes.

Aussi j'attache le plus grand prix à ce que vous multipliez vos efforts, afin que tous les travaux régulièrement approuvés et pour lesquels les ressources sont assurées, soient mis en adjudication dans le plus court délai.

Vous devez veiller soigneusement à ce qu'aucun retard ne puisse être justement imputé à votre administration, à laquelle mon concours ne fera pas défaut. Je puis compter, du reste, sur l'esprit de patriotisme et d'humanité qui anime les assemblées départementales et communales. J'ai la confiance qu'elles tiendront à honneur de contribuer aussi d'une manière efficace à l'amélioration du sort si digne d'intérêt de la population ouvrière.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur, SARRIEN.

Mairie de Cahors

Concessions dans le cimetière. — Rappel.

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur, rappelle aux concessionnaires de terrains dans le cimetière de la ville, que le délai fixé pour retirer les numéros indicateurs de la concession qui leur a été consentie, expire le 31 mars courant.

Passé ce délai, les terrains non réclamés seront considérés comme indûment occupés et utilisés comme propriété de la ville.

Primes d'encouragement aux instituteurs.

— M. le préfet du Lot vient d'inviter les maires du département à porter à la connaissance des instituteurs publics de leurs communes certaines dispositions prises par le comité central d'études et de vigilance du Lot, contre le phylloxéra.

Ce comité, en effet, dans sa séance du 4 janvier dernier, a décidé, sur la proposition du préfet, que des primes d'encouragement seraient accordées aux instituteurs qui auraient le mieux soigné et fait prospérer les plants américains mis à leur disposition.

Le comité a voté, dans ce but, l'acquisition de trois médailles de vermeil, dont une de grand

jeu pour la première fois... Il y a quinze ans que j'ai dit...

Wilkes Booth se lève et, se drapant dans sa toge imaginaire, il étend le bras:

« — Je suis assailli depuis ces derniers temps par des sentiments qui se font quelque peu la guerre, par des pensées qui me sont entièrement personnelles. »

Il s'arrête; puis reprenant:

« — Cela doit se faire par sa mort... Nous devons le regarder comme un œuf de serpent qui une fois couvé deviendrait malfaisant, et le tuer dans la coquille. »

La sueur couvre le front du tragédien. Il se laisse tomber sur un siège, tremblant de fièvre.

— Oui, dit-il, les dents serrées... oui, je tuerai le tyran! Je tuerai le tyran! Dieu a marqué nos fronts de sceaux ineffaçables. Lincoln c'est César... moi je suis Brutus! Brutus!... Shakespeare m'a enseigné ce qu'il devait faire et quelle était sa mission... Je tuerai le tyran!... Il faut que je le regarde encore...

Booth reprend la photographie et se jette encore dans cette contemplation profonde qui le trouble. Ses doigts se serrent sur le carton épais. Il lit, pour ainsi dire, sur les traits reproduits une destinée inconnue.

— Cela me fait souffrir de le voir, reprit-il. Mais peu importe. Il faut que je souffre; c'est mon devoir. Est-ce que Brutus n'a pas enduré mille morts pour délivrer son pays? Je suis Brutus: le peuple le sait bien. Quand il m'applaudit dans mon rôle, c'est qu'il saisit l'image. Il sait que César est Lincoln, et que Booth est Brutus. Le couteau qui frappe l'ancien dictateur trappera le

module, de quatre médailles d'argent et de huit médailles de bronze.

Les instituteurs qui désireraient concourir à l'obtention de ces médailles, devront adresser leurs demandes à la préfecture, le 1^{er} juin au plus tard.

Vignes phylloxérées. — Un député de Saône et Loire vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet d'exonérer de l'impôt les vignes phylloxérées pendant le laps de temps nécessaire pour la reconstitution des vignobles, soit une période de dix ans environ. Les terres ne subiraient en ce cas qu'un impôt minimum de cinquième classe.

D'autre part, M. Develle, ministre de l'agriculture, déposera prochainement un projet de loi tendant à rendre obligatoire l'inscription des vigneron dans les pays phylloxérés. Cette loi avait déjà été appliquée à l'Algérie.

Le phylloxéra. — La session annuelle de la Commission supérieure du phylloxéra a commencé le 1^{er} mars, sous la présidence de M. Develle, ministre de l'agriculture. Dans sa première séance, elle a entendu un rapport de M. Tisserand, directeur de l'agriculture, sur les résultats obtenus dans la lutte contre le fléau. Ces résultats sont de deux sortes: accroissement des surfaces sur lesquelles on lutte par les insecticides, augmentation de l'étendue des vignes reconstituées par les cépages américains; c'est surtout dans le département de l'Hérault que ce dernier résultat est le plus accentué aujourd'hui. On n'y compte pas moins de 45,000 hectares de vignes nouvelles. La Commission a étudié un projet de loi sur les associations obligatoires pour la défense des vignes contre le phylloxéra.

La Chambre va être saisie d'un important projet de loi qui a été approuvé par la commission supérieure du phylloxéra. Ce projet a pour but d'étendre aux associations formées pour la défense des vignobles contre le phylloxéra, le bénéfice de la loi de 1865 sur les syndicats agricoles pour assurer l'efficacité de leur action.

Le Mildew. — Le concours des instruments pour répandre les substances propres à combattre le mildew a attiré une affluence considérable à Montpellier.

On sait à peine à Paris le danger que cette maladie a fait courir à la production viticole de la France et même du monde entier.

Un vigneron bourguignon s'était aperçu, il y a deux ans, que les échelas fraîchement sulfatés éloignaient le mildew. L'année dernière la duchesse de Fitz-James, dans le Gard, et les frères Bellussi, en Toscane, ont employé avec succès le lait de chaux; enfin, le savant M. Milardet, de Bordeaux, a obtenu des résultats satisfaisants avec ces deux substances.

On peut donc affirmer que la chaux et le sulfate de cuivre seront au mildew ce que le soufre a été à l'oidium.

dictateur nouveau...

Le bruit des applaudissements, qui viennent de la scène, n'arrache pas le tragédien à son rêve, à sa folie. Car c'est la folie qui martelle ce cerveau, c'est la folie qui imprime ses griffes crochues dans ce crâne!

— J'avais tort de ne plus vouloir contempler ses traits. Cela rafraîchit ma haine! Oh! ma haine! Elle couve! Le monstre a commis tant de crimes. Il veut asservir la République: il a ensanglanté le sol de mon pays. Faudra-t-il tuer Marc-Antoine avec lui? Marc-Antoine est ambitieux... Non, je ne le tuerai pas... Brutus est un justicier et non pas un assassin... Que je te regarde encore, César! César! Julius César Lincoln!...

Les yeux du tragédien sont hagards. Dans sa folie il croit avoir sous les yeux le portrait du dictateur romain. Ses lèvres prononcent tout bas des paroles inintelligibles. Ce sont des lambeaux de phrases de son rôle accoutumé. A force de jouer le drame de Shakespeare, il s'en est si bien imprégné que sa personnalité a disparu pour faire place à la personnalité imaginaire de Brutus.

Le bruit des applaudissements a cessé, mais on entend dans le corridor ces pas hâtifs et répétés qui annoncent que l'acte vient de finir.

— Il faut que j'aie toujours ses traits devant moi! murmure Booth. Je n'ai pas le droit de cesser de les contempler. Cela me torture, mais cela me fait du bien! Ces photographies sont froides... il faut que je voie si je pourrai me rappeler son visage...

Booth ferme les yeux et reste un instant enfoncé dans son rêve. Une cloche vient l'avertir que le moment approche pour lui d'entrer en

mont il élit sa sépulture dans la chapelle de St-Alexis, au couvent des frères prêcheurs de Cahors, où il veut que son corps soit porté par six de ses feudataires auxquels on donnera deux sous par jour.

Il légua aux frères prêcheurs 10 livres de revenu pour une messe qu'ils diront dans cette chapelle ; à la Cathédrale, il légua 2 livres et 10 sous tournois pour que les chanoines et tous les autres clercs attachés à cette église assistent à sa sépulture.

Il donna à sa femme la jouissance pleine et entière, durant son veuvage, de la baronnie de la Guépie ; à Pons, son fils aîné, les terres de St-Jean-de-Laur ; à Annette et à Antoinette 3 livres à chacune ; à Jeanne sa nièce, 2,000 moutons d'or de 15 livres chacun, pour sa dot, et fait son héritier universel son petit fils François de Gourdon, fils aîné de Pons et de Marguerite d'Hébrard (1), avec substitution graduelle en faveur des descendants mâles des autres enfants de Pons.

Celui-ci, en sa qualité de fils aîné, conserva, à défaut de l'héritage, tous les titres de son père. Il était capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, chevalier de son ordre et le servait d'un homme d'armes et de quatre archers garnis de toutes choses. En 1405, il fit le dénombrement de tous les biens qu'il possédait dans le Quercy et ailleurs, ainsi que des charges dont ils étaient grevés (2).

Le 9 octobre 1512, il testa en faveur de François son fils aîné et de Jeanne sa fille, mariée avec Jean le Boyer de Chalus sieur de Thousels.

François fut institué son héritier universel avec clause de substitution en faveur de ses neveux de Bejaumont.

Quoiqu'il eût, dès l'année 1383, reçu la donation universelle de son grand-père Olivier de Penne-Gourdon, François n'hésita pas à choisir la carrière militaire dans laquelle il se distingua comme l'avaient fait ses ancêtres. Il assista, en qualité de capitaine de cent hommes d'armes et de chevalier de l'ordre du roi, à la bataille de Fornoue (1495) et fut nommé amiral des mers d'Italie. Huit ans après, il fut blessé et fait prisonnier à la funeste bataille de Cérignole, dans le royaume de Naples.

Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1497, Jeanne de Lauzières-Thémines, fille de Guinot de Lauzières, seigneur de la Chapelle-Lauzières, grand-maître de l'artillerie, et de Jeanne de Nogaret (3). De ce mariage naquirent Flotard de Gourdon qui lui succéda, François mort jeune, Roch doyen des Arques, Marie femme de Guillaume seigneur de Mirabel, Anne et Marguerite religieuses, Jeanne femme de François d'Hébrard seigneur de Pannac, Hélène femme d'Armand de Lafon seigneur de Sevairols.

Par son testament, du 23 mai 1524, auquel il ajouta un codicile, le 9 novembre 1525, François institua Flotard son fils aîné, héritier universel de tous ses biens, et, en cas de décès sans descendance masculine, il lui substitua Roch son fils et, à son défaut, le puîné de Marie sa fille, à la charge de porter son nom et ses armes, (4)

Flotard de Gourdon prit comme son père, le titre de vicomte de Gourdon et y ajouta celui de vicomte de Gayffier. Il fut chevalier de l'ordre du roi, son chambellan, capitaine de deux cents chevaux-légers, (5) gouverneur de Quiers et de Savilhan en Piémont et général de l'armée du roi Henri II. « C'était, dit La-coste, un des guerriers distingués qu'il y eut dans les armées françaises. Il en est souvent mention dans les mémoires du temps. »

Flotard se trouva à la bataille de Ravenne et à celle de Marignan. Il fut blessé à la bataille de Pavie et plus tard à celle de Cérizolles, où il rompit les escadrons d'allemands et de lansquenets et leur enleva plusieurs enseignes et étendards. Il contribua beaucoup à la prise de Valfenera. Aussi le maréchal de Brissac, sous lequel il servait, l'estimait singulièrement et, dans ses lettres au roi, faisait valoir les services importants qu'il rendait à Sa Majesté. Galiot de Genouillac, son parent et son ami, lui témoigna aussi son estime, en le nommant son lieutenant aux quartiers de Toulouse et de Carcassonne, le 22 juillet 1646. (6)

(1) Marguerite était sœur de Marquise seconde femme d'Olivier de Gourdon.

(2) « Il dit premièrement qu'il est coseigneur de Gourdon en la seigneurie haute moienne et basse ainsi qu'en les autres coseigneuries. Item seigneur de Senebières haut moien et bas et monte tant l'estendue des molins que autres domaines à luy appartenans quatre-vingt livres excepté que les frères-prêcheurs de Caors prennent sur ladite rende treize livres, dix sols, quatre deniers. » La seigneurie de Lugagnac lui vaut, dit-il, six vingt livres, celle de Limogne cent livres, celle de Ferrières huit vingt livres, celle de Laur cent livres, celle de Puy-Lagarde cent livres, le territoire de Gayffier six livres, celui de St-Martin onze livres, de Cornus et de Latoulzanie douze livres, d'Agranel soixante livres, de Pechisser trente-huit livres, de la Guépie deux cents livres. Mais toutes ces rentes sont imposées en tout ou en partie.

(3) Blanchard l'appelle Jeanne de la Roche.

(4) Cette substitution fut ouverte plus tard par cinq arrêts, en faveur de François III de Mirabel de Gourdon et autorisée par lettres patentes des rois Louis XIII et Louis XIV.

(5) Lacoste ne lui en donne que cent. La généalogie du St-Esprit deux cents.

(6) La lettre de Galiot conférant à Flotard cette dignité est mentionnée avec plusieurs autres adressées par Galiot de Genouillac à Flotard de Gourdon, dans les considérants d'un arrêt rendu par le parlement de Provence, en 1646.

(Extrait de l'Annuaire du Lot de 1886).

Élèves reçus A L'EXAMEN DES BOURSES DES LYCÉES ET COLLÈGES, LE 4 MARS 1886

Enseignement classique
2^e série

Périé, Gustave-Pierre, Cahors (ancien Palais de justice).

3^e série

Bonaure, Gaston, Larroque-des-Arcs.
Cambon, Louis, Douelle.
Deffarges, Déon, lycée de Cahors.
Mauriès, Jean, Gourdon (école libre).
Rouzade, Louis, —
Vidal, Léon, Sabadel (Lauzès).
Calmels, Joseph, lycée de Cahors.

4^e série

Brugalières, Joseph, lycée de Cahors.
Cazaly, P.-Louis-Marcel —
Marbot, Jules-Ernest, —

7^e série

Faurie, Georges, lycée de Cahors.

Enseignement spécial

2^e série

Lepetit, Alfred, Cahors (rue du lycée).

4^e série

Bardes, Louis, école primaire supérieure de Montcuq.

Accident. — Un accident qui pouvait avoir des suites fâcheuses, est arrivé à M. V..., ingénieur de la navigation à Cahors. Jeudi soir, vers cinq heures, il se promenait aux environs de la rivière; arrivé près du moulin de Saint-Georges, il s'approcha du bord, trébucha et tomba dans les eaux de l'écluse. Sa situation était fort critique. Heureusement des passants se précipitèrent à son secours et parvinrent, non sans peine, à le ramener sur la rive.

La catastrophe de Chancelade.

— L'engin construit par l'atelier de la compagnie d'Orléans, a réussi à dégager l'appareil photographique engorgé dans le trou de forage de Chancelade.

Les expériences photographiques ont parfaitement réussi. On a des vues aussi nettes que possible de plusieurs galeries. Dans la partie spécialement observée, on a relevé la photographie d'un cadavre. La chambre où travaillaient les carriers ne s'était nullement éboulée. Il est donc présumable que les malheureux sont morts de faim.

Fuite. — Le sieur Béton, fermier à la Grésotte (Vialottes), commune de Cabrerets, vient de prendre la fuite après avoir vendu tous les cabaux confiés à ses soins.

L'enquête qui a été faite pour le rechercher a permis d'établir que, son coup de main fait, il s'est rendu à Bordeaux d'où, paraît-il, il s'est mis en route pour les Etats-Unis.

Les animaux ont été en partie retrouvés par le légitime propriétaire qui, satisfait d'être rentré en possession de ses avances, laisse le misérable Béton à sa triste destinée.

Assassinat de deux prêtres

Un crime épouvantable vient de jeter la consternation dans la ville de Perpignan.

Samedi soir, vers sept heures, l'abbé Clément Malègue, âgé de 40 ans, aumônier à l'asile des vieillards, situé sur la route d'Espagne, banlieue de Perpignan, et dirigé par les Petites Sœurs des pauvres, et l'abbé Siuroles, curé de Rivesaltes, âgé de 58 ans, ont été assassinés au moment où ils prenaient le repas du soir dans une petite maisonnette distante de cent mètres environ de l'asile.

Les assassins avaient baillonné la servante, qui a réussi cependant à prendre la fuite et à prévenir la police.

On présume que les assassins sont d'origine espagnole.

Plusieurs arrestations ont été faites. Une vive émotion régnait dans toute la ville. Le vol paraît être le mobile du crime.

M. Malègue, aumônier, était possesseur d'une assez grande fortune. Il était le beau-frère de l'ancien ministre, M. Devès.

La justice a fait arrêter la servante par mesure de prudence.

On s'explique difficilement que les malheureux abbés aient été surpris soudainement, après la scène qui venait de se passer à trois pas de la salle à manger entre les assassins et la servante; cette scène doit avoir occasionné un bruit anormal que les abbés auraient pu entendre.

On trouve surprenant aussi que les assassins aient laissé vivant un témoin du crime ou l'aient si mal attaché. On s'étonne également que la servante soit parvenue à se dégager de ses liens au moment précis où il n'y avait plus de secours à demander et où les assassins avaient disparu après avoir tué deux personnes et fouillé tous les meubles.

Enfin on a de la peine à admettre qu'un témoin placé dans une pièce contigue n'ait entendu, pendant la lutte, qu'un bruit de verres brisés. En effet, cette lutte a dû être terrible.

La catastrophe de Monte-Carlo.

— Deux trains de voyageurs se sont rencontrés jeudi soir, entre Roque-Brune et Monte-Carlo.

Dix wagons ont été broyés. Trois voitures ont été précipitées en bas de la falaise au bord de la mer.

Il y a plusieurs morts et de nombreux blessés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 6 au 13 mars 1886.

Naissances.

Bédué, Marie, rue du Rempart, 16.
Balitrand, André, rue Lestien, 8.
Delbecq, Paul, rue du Lycée, 28.

Mariages.

Montet, Barthélemy, et Alix, Marie.
Decremps, Eugène, et Malirat, Nathalie.
Garrigues, Aimé, et Tellou, Marie.

Décès.

Lalo, Louis, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, (hospice).
Gilois, Joseph, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, (hospice).
Arnaudet, Amédée, 3 ans, rue Lestien, 4.
Rosier, Berthe, 3 ans, rue St-Barthélemy, 3.
Balmes, Fulalie, s. p., 22 ans, célib. (hospice).
Lonjou, Marie, s. p., 68 ans, à St-Georges.
Ibert, Marie, 91 ans, rue de la Préfecture, 12.
Bozou, Germaine, s. p., 26 ans, rue Feydel, 13.
Valade, Emilie, 4 mois, rue des Soubirous, 2.
Bernard, Eugène, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, (hospice).
Bianchio, Marie, s. p., 89 ans, célibataire, grande Chartreuse.
Miquel, Pierre, 11 ans, à Cabazat.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 h. à 4 heures).

PROGRAMME DU DIMANCHE 14 MARS 1886.

Le Lillois (allégre) Leroux.
L'Etoile du Nord (fantaisie) Meyerbeer.
François les Bas Bleus (valse) Bernicat.
La Grande Duchesse (ouverture) Offenbach.
Stella (mazurka) Strauss.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

SUR SURENCHÈRE

A SUITE

D'ALIÉNATION VOLONTAIRE

Adjudication fixée au DIX AVRIL prochain.

Par acte du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-cinq au rapport de M^e Pagès-du-Port, notaire à Castelfranc, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-cinq du même mois de juin, volume 781 numéro 51, le sieur Géraud Chambon, propriétaire et tonnelier et la dame Marie dite Emilie Loubières, mariés, habitants et domiciliés du Port, commune de Puy-l'Evêque, ont vendu au sieur Jean Soulages, propriétaire, domicilié de la commune de Castelfranc, les immeubles suivants :

1^o Une entière pièce de terre labourable située au lieu dit Pradines, section de Courbenac, commune de Puy-l'Evêque, confrontant dans son ensemble et de tous côtés avec Michel Savy ;

2^o Un petit corps de domaine traversé par un chemin public, se composant de maison d'habitation, grange, étables, cours, jardins, terres et rivages, situé au lieu dit le Port, commune de Puy-l'Evêque, confrontant dans son ensemble avec la rivière du Lot, propriété de Jean Chambon, chemin public, le chemin de grande communication numéro 14 et propriété de Plagés et Durou, ensemble les immeubles par destination, contenus dans les constructions et se composant notamment d'un cheval, de ses harnais, d'une charrette et de ses accessoires.

Tous ces biens sont situés dans la commune de Puy-l'Evêque, canton de ce nom, arrondissement de Cahors.

Cette vente a été faite moyennant le prix de huit mille francs.

Le sieur Soulages a fait faire aux créanciers inscrits, les notifications prescrites par les articles 2,183 et 2,184 du code civil, suivant exploit de Brousse, huissier, en date du douze novembre dernier.

A suite de cette notification, la dame Marie Rey, veuve du sieur Jean Delfour, propriétaire, habitante et domiciliée de la commune de Carnac-Rouffiac, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses enfants mineurs, créancière inscrite sur les immeubles vendus, a fait la surenchère du dixième et par jugement en date du vingt-sept janvier dernier, cette surenchère a été validée.

M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, numéro 10, a été constitué avoué par la dame Marie Rey, veuve Delfour.

En conséquence, les biens immeubles ci-dessus désignés et portés dans l'acte de vente précité dont une expédition sera déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, pour servir de minute d'enchère, seront vendus le dix avril prochain, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à l'heure de midi, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de huit mille huit cent cinquante francs ci-dessus, 8,805 fr.

En sus des charges.
Pour extrait certifié véritable :
Cahors, le treize mars mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 6 mars 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Mariage de l'infante Eulalie et du prince Antoine d'Orléans ; Un nuage, tableau de M. Roger Jourdain ; Le centenaire d'Arago à Perpignan ; Les Echees ; M. le comte Adhémar Barré de Saint-Venant ; Madagascar. — La clarinette en mi-bémol (nouvelle), suite et fin, par Edouard Montagne. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : L'infante Eulalie et le prince Antoine d'Orléans. — Un nuage, tableau de M. Roger Jourdain. — Trente ans de Paris. — François Arago. — Le centenaire de François Arago. — Grand tournoi au Cercle des Echees. — M. Prosper Giquel. — M. le Perquier. — M. Barré de Saint-Venant. — Madagascar. — Echees. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

Mende (Lozère), le 20 Juin 1885. Le printemps dernier, je ressentais des maux d'estomac que j'avais eus antérieurement et j'avais surtout la digestion très difficile. Après avoir fait usage de quatre boîtes de vos Pilules suisses à F. 1.50, je reconnais que la digestion se fait sans difficulté et que je n'ai plus de maux d'estomac. Ma femme en a fait usage aussi pour la digestion et elle s'en trouve très-bien. Je vous autorise à publier ma lettre. Persot ; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Pro humanitaire. — ANZIN, le 5 décembre 1885. — A M. le Docteur de la Pharmacie Continentale, 116, boulevard Haussmann, Paris. — « La majeure partie du public ignorant que mes occupations ne me permettent pas de répondre aux nombreuses lettres que je reçois journellement, lettres par lesquelles l'on me demande si réellement vos précieuses Dragées Russes m'ont débarrassé de ma bronchite chronique qui avait duré 18 mois, je viens vous prier, M. le Docteur, de vouloir bien faire connaître par la voie des journaux français et étrangers que je ne puis que confirmer ce que j'ai avancé le 25 octobre dernier relativement à ma prompte guérison à l'aide de vos excellentes Dragées Russes. A vous de cœur !
JULG D'HAUSSY, chef de service des Contributions indirectes, à Anzin (Nord).

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du FER, supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses.
Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?

Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codeine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.
La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Loyteux, Bordeaux.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph^o, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout des Arabes**, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville. E

On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 5) huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires.
Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

BOURSE. — Cours du 13 mars.

3 0/0	81 70
3 0/0 amortissable (ancien)	83 25
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 15
4 1/2 0/0 1883	109 35

Dernier cours du 12 mars.

Actions Orléans	1,362 50
Actions Lyon	1,261 50
Obligations Orléans 3 0/0	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	319 00
Obligations Lombardes (jouissance...)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	327 00

PÉPINIÈRES SÉGUELA ON

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

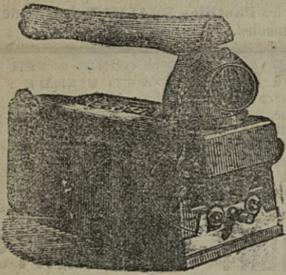
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie)



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garantie dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage brevetés. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

désire acheter dix hectares de **Vin rouge** naturel, à 9° alcool, remis en gare Cahors ou Montauban, au 1^{er} avril. — Adresser un échantillon (pas moins d'un litre), franco avec prix, à M. VINO, Hôtel Palais National, Cahors.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

225,000 fr. à placer sur signatures solvables. — Ecrire à M^{me} VARCHET, rentière, 92, boulevard Voltaire, Paris.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
DÉLÉSTHIS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES histoire, commerce, industrie, agriculture, climats de ses colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes.

de revêtir à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et par un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du D^r Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D^r de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

PÉPINIÈRE RURALE

Cahors 1885, Médaille d'Or



La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉÉE EN 1878, PAR M. BRU,

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES.			VIGNES AMÉRICAINES.		
PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.			PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.		
	le c.	le m.	Boutures	Racinés	
	c.	m.	le c.	le m.	le c.
Alicante Henri Bouschet	40	350	Riparia Portalis au gloire de Montpeller	4	35
Auxerrois à côte verte	35	325	Riparia tomentoux	3	32
Mauzac noir	35	325	Riparia Fabre (grande feuille)	2	15
Cinsaut ou Pansot noir	40	350	Riparia Fabre (2 ^e choix)	2	15
Petit Bouschet	40	350	Solonis	4	35
Chassais Doré	40	350	York Madeira	4	35
Chalocha ou folle Blanche	40	350	Violla	6	100
Clairette à gros grains	40	350	Rapestris (large feuille)	3	25
Sémillon Blanc	40	350	Taylor	3	25
			Herbemont le meilleur des producteurs directs pour le Lot	3	25
			Canningham	3	25
			Jacquez à gros grain	3	25
			Othello	3	25
			Noah	6	50

GARANTIS DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.
Méfiez-vous des personnes qui se disent représentants de M. Bru. M. Bru n'a point de représentants à Cahors.

HAFFNER PIERRE
1^{re} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et Amsterdam 1883
12 & 14, Passage Jouffroy — PARIS
COFFRES-FORTS tout en FER
ENVOI FRANCO DE DESSINS & PRIX-COURANTS

PARIS 13, Rue Lafayette

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Darboux, professeur à l'école des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gréy, professeur à l'école des chartes; Glasson, conseiller d'État; D. L. Fauchon, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G. Laisant, professeur à l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Maitz, conservateur de l'école nationale des Arts et Métiers; A. Wauquier, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° jésus de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison brochée 25 francs
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 1 franc

A. LÉVY & C^{ie} Éditeurs

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.